

Angers, le 16 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les premiers labels « Végétal local » décernés à 11 producteurs pour valoriser la production et la mise sur le marché de végétaux d'origine locale

Mardi 16 février 2016, dans le cadre du salon du Végétal, 11 producteurs, pépiniéristes, semenciers et récolteurs ont reçu le label « Végétal Local » pour valoriser leurs végétaux sauvages d'origine locale.

Lancés en 2015 à Angers, les labels « Végétal local » et « Vraies messicoles » visent à garantir l'origine locale d'un végétal sauvage sur le marché. Ils ont été créés à l'initiative de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et agroforesteries et de l'association Plante & Cité pour répondre aux enjeux écologiques et économiques de la restauration des milieux.

Qui sont ces 11 producteurs de végétaux labellisés ?

Six pépiniéristes produisant arbres et arbustes, un producteur de plantes aquatiques et de ripisylve, trois producteurs de semences et de plants d'herbacées et un récolteur de graines d'arbres ont reçu le droit d'exploiter le label « Végétal local ». Parmi ces 11, deux producteurs ont également reçu le label « Vraies messicoles » valorisant leur production de plantes compagnes des cultures (bleuet et coquelicot).

- Pépinières de la Cluse / Bassin Parisien Nord
- Pépinières Lemonnier / Bassin Parisien Nord
- ADASMS (Assoc. Dervoise d'action sociale et médico-sociale) Zone Nord Est
- Nungesser semences / Zone Nord Est
- Pépinières Naudet Lordonnois / Zone Nord Est
- Pépinières Bauchery / Bassin Parisien Sud
- Prom'haies Poitou-Charentes / Zone Sud Ouest
- Pépinières Lachaze / Massif Central
- Pépinières Naudet Préchac / Zone Sud Ouest
- Pépinières Philippe Walker / Alpes
- Société Zygène / Zone méditerranéenne

Le label a été accordé aux 11 producteurs pour une centaine d'espèces dans les différentes régions françaises, notamment des plantes de haies (cornouiller sanguin, aubépine, noisetier...), des végétaux aquatiques (Carex, roseaux, saules..) et des espèces herbacées (trèfles, silène, origan...).

Qui sont les acheteurs potentiels ou actuels, pour quels usages ?

De nombreuses entreprises, partenaires de la démarche, souhaitent déjà se fournir en végétaux labellisés pour leurs sites à restaurer et en intègrent dans leurs cahiers des charges d'aménagement. Des collectivités et des Parcs naturels régionaux sont également en attente de végétaux garantis d'origine locale.

Comment labelliser sa production « végétal local » ?

Le troisième appel à candidature est ouvert jusqu'au 31 mars 2016

Les sessions de labellisation ont lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne.

Ces 11 producteurs, premiers à recevoir le label « Végétal Local », ont répondu au premier appel à candidature lancé au printemps 2015. Des audits sont en cours auprès des 15 producteurs qui ont candidatés à la session d'automne 2015. Ils seront évalués par le prochain comité de marque en mai. Ce sont au moins 250 espèces supplémentaires qui devraient être labellisées en 2016.

Le prochain appel à candidature pour les récolteurs et producteurs est ouvert jusqu'au 31 mars prochain : rendez-vous sur le site de la FCBN pour retirer un dossier : <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>.

Les candidats retenus feront l'objet d'un audit en été 2016 pour les espèces locales qu'ils souhaitent collecter et produire.

Les labellisations sont valables pour une période de 10 ans et s'appliquent aux espèces proposées par chaque candidat et validées par le comité de marque.

Retrouvez plus d'infos sur le site : <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>.

Cette démarche est soutenue financièrement par



Avec le soutien technique du



Contacts :

FCBN : Sandra Malaval – sandra.malaval@cbnmpm.fr – 05 62 95 87 86

AFAC-Agroforesterie: Michel Boutaud – boutaud@cren-poitou-charentes.org

Plante & Cité : Marianne Hédont – marianne.hedont@plante-et-cite.fr